

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 Décembre 2016

Convocation du 13 décembre 2016

Présents : Madame BEILLARD, Monsieur BOSSIS, Madame RAVENEAU, Monsieur CHAPEAU, Mesdames PICHONNEAU, COUET, LAURENT, Messieurs PIAU, DELAUNAY, LHUILLIER, ROUSSIASSE.

Excusés : Monsieur GROLLEAU, Mesdames BONIN, BAUDRY.

Pouvoir de Mr Grolleau à Mr Delaunay – Pouvoir de Mme Bonin à Mme Raveneau.

Secrétaire de séance : Mr Lhuillier.

- Désignation des Conseillers Communautaires de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Suite à la mise en place de la Communauté d'Agglomération SAUMUR VAL DE LOIRE, à compter du 1^{er} Janvier 2017, dont le siège est fixé à SAUMUR, il convient de désigner deux délégués (un titulaire et un suppléant) représentant la commune.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité : Mme BEILLARD Sylvie, en qualité de déléguée titulaire, Mr BOSSIS Éric, en qualité de délégué suppléant.

- Approbation de la renégociation des emprunts, bases du loyer envers Maine et Loire Habitat, allongement du bail emphytéotique (CCAS Foyer Logement)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Maine et Loire Habitat a négocié avec la CDC et propose d'allonger la durée des remboursements ainsi que le montant de ceux-ci. La fin des remboursements passerait de 2024 à 2031 et le montant des remboursements passerait de 99 561,87 € à 62 652,62 € de 2017 à 2029 puis à 3 617,00 € de 2030 à 2031. Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous documents relatifs à cette décision.

- Convention de gestion des structures d'hébergement

Madame le Maire informe le conseil municipal que Maine et Loire Habitat a abordé l'équilibre financier de la gestion des structures d'hébergement et notamment pour « Les Tamaris ». Ces dispositions prendront effet au 1^{er} Janvier 2017. Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous documents relatifs à cette décision.

- Assistance à maîtrise d'ouvrage «Le Prieuré»

Le conseil municipal prend connaissance du choix du cabinet retenu pour cette assistance par la commission d'appel d'offres. Trois propositions d'honoraires ont été présentées. Après étude, la commission a retenu le Cabinet Esprit Terre moins disant pour un montant hors taxes de 2 880,00 €.
